

DELIBERATION N° 185/2024/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024 A 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE DECONSTRUCTION, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU QUAI A AU PORT DU LARIVOT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 6
Nombre de Conseillers Présents : 31
Date de convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS: ADELSON Gilles — BAFAU Serge - BELIZAIRE Julner - BIDIOU CEPRIKA Ruth - CALUMEY Louis-Mike - CASTOR Daniel - CHEN-TUNG Kenny - CHINON Claire - CIPPE Albanie - CLERVAUX Xavier - COLIN Nadine - DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel - ELIBOX Thierry - FELIX Serge - GRISET KHAN Farah - JACQUES Sandrine - JEAN Elainne - LECANTE Patrick - LOE-MIE Roland - PAUL Hélène - PLENET Claude - PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle - SERVIUS Hélène - SILEBER Rolande - SMOCK Serge - TORVIC Eliodore - TROCHIMARA Sandra - VICTOR Patricia

<u>PROCURATIONS</u>: Pascal BRIQUET procuration à CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya à CASTOR Daniel - LY Phong à Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande à Thierry ELIBOX - SIGER Corinne à TORVIC Eliodore – ROBO Magali procuration à Kenny CHENTUNG

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: AZER Monique – BERTONI Dominique - CHAMBRIER Jean-Philippe – CLIFFORD Liser — EPAILLY Eugène – Christian FAUBERT – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – MANCEE Mikaël – NAISSO Tineffa – RINO Axel –

SECRETAIRE DE SEANCE : Corine DIMANCHE

POUR 37	ADELSON Gilles — BAFAU Serge - BELIZAIRE Julner — BIDIOU CEPRIKA Ruth — CALUMEY Louis-Mike — CASTOR Daniel — CHENTUNG Kenny — CHINON Claire — CIPPE Albanie — CLERVAUX Xavier — COLIN Nadine — DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel — ELIBOX Thierry — FELIX Serge — GRISET KHAN Farah — JACQUES Sandrine — JEAN Elainne — LECANTE Patrick — LOE-MIE Roland — PAUL Hélène — PLENET Claude — PREVOT-BOULARD Stéphanie — ROBINSON Anne-Michèle — SERVIUS Hélène — SILEBER Rolande — SMOCK Serge — TORVIC Eliodore — TROCHIMARA Sandra — VICTOR Patricia Procurations (6): Pascal BRIQUET procuration à CLERVAUX Xavier — DAOUDI Yahya à CASTOR Daniel - LY Phong à Serge SMOCK — MILZINK-CINCINAT Yolande à Thierry ELIBOX - SIGER Corinne à TORVIC Eliodore — ROBO Magali procuration à Kenny CHEN-TUNG
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération 105/2018/CACL du 12 Juillet 2018 portant la prise d'acte du transfert du port du Larivot ;

Vu la délibération 179/2019/CACL du 25 Novembre 2019 approuvant l'orientation stratégique Pêche de la CACL et du Plan de relance Pêche ;

Vu la décision n°23/2021/CACL du 25 mai 2021 portant approbation de l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition, reconstruction et modernisation du quai industriel au Port du Larivot ;

Vu la délibération 104/2021/CACL du 7 Juillet 2021 portant approbation du plan de financement du projet de déconstruction, reconstruction et modernisation du quai a au Port du Larivot ;

Vu l'avis de la Commission Développement Economique qui s'est tenue le 09 décembre 2024 :

Vu l'avis de la Commission Finances et Fiscalité en date du 09 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la réunion de Bureau en date du 16 décembre 2024 ;

Vu le Rapport N° 185/2024/CACL relatif à l'approbation de la modification du plan de financement du projet de déconstruction, reconstruction et modernisation du quai A au port du Larivot ;

Considérant que le plan de financement du projet de déconstruction, reconstruction et modernisation du quai A au port du Larivot a été approuvé en juillet 2021 ;

Considérant qu'une subvention DETR d'un montant de 500 000,00 € a été accordée en 2024 pour financer le projet de déconstruction, reconstruction et modernisation du quai A au port du Larivot ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré.

DECIDE

ARTICLE 1ER

De prendre acte du **Rapport N° 185/2024/CACL** relatif à l'approbation de la modification du plan de financement du projet de déconstruction, reconstruction et modernisation du quai A au port du Larivot

ARTICLE 2

De prendre acte du plan de financement proposé d'un montant global de 8 000 000,00 € (huit millions d'euros) voté le 25 juin 2021 ;

ARTICLE 3

D'approuver la modification du plan de financement comprenant la subvention DETR 2024 d'un montant de 500 000,00 € (cinq cent mille euros) ;

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le jeudi 19 Décembre 2024,

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK